

jusqu'à ce que nous le prenions en considération, quatre ou cinq articles de la loi dont l'étude est imminente et qui seraient visés par le principe en cause. Qu'en pense le Comité ?

M. MARQUIS : Je propose que le mémoire soit imprimé.

M. MACINNIS : Quand aurons-nous le compte rendu d'aujourd'hui ?

Le PRÉSIDENT : Le compte rendu d'hier et d'aujourd'hui paraîtra à temps pour la séance de mardi, du moins je l'espère.

M. MACINNIS : J'appuie la proposition.

M. BERTRAND : Si le mémoire était simplement polycopié, nous pourrions l'avoir en fin de semaine. Ce serait facile à faire, n'est-ce pas ? On peut aussi le consigner au compte rendu. S'il doit amener l'adoption de changements importants, il pourrait nous être distribué demain pour que nous l'étudions en fin de semaine.

Le PRÉSIDENT : M. Marquis pourrait retirer sa proposition car le secrétaire m'assure qu'il est possible de faire distribuer des polycopies du mémoire demain.

L'hon. M. STERLING : Ne pourrions-nous pas nous occuper de cette question quand, une fois terminé le gros du travail, nous reviendrons sur les articles laissés en suspens ? Pourquoi n'attendrions-nous pas le moment de reprendre les articles que nous avons réservés ?

Le PRÉSIDENT : Les observations de l'Auditeur général soulèvent une question de principe. A mon sens, il conviendrait de laisser les membres du Comité étudier à loisir le principe en jeu.

L'hon. M. STIRLING : Que le mémoire soit consigné au compte rendu ; nous y reviendrons ensuite quand nous aurons terminé la première partie de notre travail. Nous avons convenu de reprendre plus tard un certain nombre d'articles et je me demande si le sujet du mémoire ne pourrait pas être abordé lors de l'étude de ces articles.

M. MACINNIS : C'est ce que le président a recommandé, je crois.

L'hon. M. STIRLING : Il est proposé de faire polycopier le mémoire pour distribution en fin de semaine. Cela présuppose une certaine urgence.

M. MARQUIS : Nous avons déjà beaucoup de documents polycopiés. Si le mémoire était reproduit dans le compte rendu, nous aurions plus de facilité à le consulter.

M. BERTRAND : On pourrait aussi le consigner au compte rendu.

Le PRÉSIDENT : Ainsi, la proposition de M. Marquis reste sur le tapis. Est-elle adoptée ?

Adopté.

Le mémoire sera publié dans le compte rendu d'aujourd'hui. De plus, le secrétaire en fera polycopier des exemplaires qui seront distribués demain.

M. MARIER : Pourquoi ce double emploi ? Si le mémoire est imprimé, nous pourrions y revenir lorsque nous reprendrons l'étude des articles laissés en suspens.

M. MARQUIS : Cela me va.

M. MARIER : Sauf si certains articles que nous n'avons pas encore vus sont visés par ce mémoire.